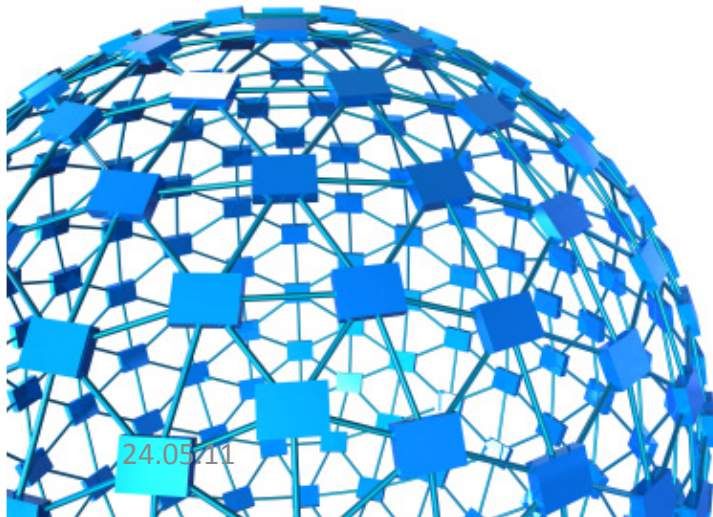


Comment ça marche ?

Les transferts réguliers de l'ABES





1. L'alimentation du catalogue collectif

- Le catalogue **Sudoc** est alimenté par les bibliothécaires du réseau qui mettent leur travail en commun en cataloguant les documents de leur bibliothèque dans un logiciel client, **WinIBW**.
- La mise à jour des systèmes locaux n'est pas immédiate : les informations qui alimentent le catalogue Sudoc ne sont pas répercutées dans les catalogues locaux en temps réel mais au minimum à **J+1**.

OBJECTIFS DES TRANSFERTS REGULIERS :

- **Harmonisation** du Sudoc et des catalogues locaux qui signalent les collections possédées par leur établissement
- **Éviter la double saisie** dans le Sudoc et en local
- Bénéficiaire des **enrichissements / corrections** apportés aux notices

Les principes généraux

- Un fichier journal enregistre en temps réel les mises à jour effectuées dans la base
 - création de notice avec première localisation
 - modification d'une notice existante
 - ajout d'une localisation
- Pour chaque mise à jour, le fichier journal enregistre la date et l'heure de l'opération, le numéro identifiant de la notice (**PPN**), l'établissement qui a effectué la mise à jour (identifié par son numéro **ILN** pour le réseau Sudoc pour par son numéro de **RCR** pour le réseau Sudoc-PS) ou encore le type de mise à jour.
- Un programme d'extraction identifie les notices créées ou modifiées et forme des paquets de données que chargeront les systèmes locaux des RCR localisés sur ces notices.

Les fichiers de mise à jour

Les fichiers fournis par l'ABES dans le cadre des transferts réguliers respectent le format d'échange de données bibliographiques [ISO 27.09](#)

Sont envoyées :

- Les notices bibliographiques créées ou modifiées avec leurs localisations créées ou mises à jour
- Les notices bibliographiques créées ou modifiées avec leurs localisations
- Les notices bibliographiques avec leurs localisations créées ou mises à jour

En plus de ces opérations, un établissement reçoit **toujours** les notices issues des opérations de dédoublonnage : il reçoit alors les notices préférées chaque fois qu'il était localisé sur une notice détruite (les localisations étant transférées sur la notice préférée).

Ce qui n'existe pas

Si un établissement modifie ou détruit une localisation ou toutes ses localisations sur une notice, celle-ci n'est pas renvoyée à son SIGB. De même, une notice détruite n'est renvoyée à aucun SIGB.

2. Le paramétrage des transferts

Lors de la mise en place de son dispositif de transfert régulier, un établissement doit définir un certain nombre de variables en fonction du SIGB utilisé et des ressources humaines disponibles.

- La périodicité de l'extraction ([quotidienne](#) / [hebdomadaire](#))
- Le format d'échange ([Unimarc](#) / [Marc21](#))
- Le jeu de caractères utilisé ([simple](#) / [multi-écritures](#))
- Choix des mises à jour ([mon RCR](#) / [tout le réseau](#))
- Le type de notice qui sera exporté ([A avec ou sans B et C](#))



3. Extraction et transfert des fichiers



Toutes les nuits, les «demandes d'extraction» (= **jobs**) sont exécutées sur le système central pour chaque établissement générant les fichiers de mise à jour. Lorsqu'un programme d'extraction est terminé, le système envoie un message (dit « **message status 9** ») à une ou plusieurs **adresses méls** enregistrées. Ce message détaille le ou les fichiers qui seront transférés en précisant le nombre de notices extraites, le format utilisé ...

Le nom des fichiers a toujours la même structure :

TR nn R xx A001.raw

où nn est le numéro unique du job d'extraction attribué à un établissement et où xx est le numéro d'exécution du traitement qui s'incrémente de 1 à chaque extraction.

Le transfert FTP

- Une fois que le message Status 9 est reçu en local, le processus de transfert des fichiers sera déclenché par l'envoi d'un courriel appelé **GET TITLE DATA** ou **GTD** vers abes_ftp@carmin.sudoc.abes.fr qui analysera la conformité du message.

```
GTD_ILN = XXX  
GTD_YEAR = 2011  
GTD_FILE_TO = vermeil.sudoc.abes.fr  
GTD_ORDER = TRXXX*
```



- Si une de ces informations est considérée comme erronée par le système, le transfert ne se déclenche pas et l'expéditeur du message est averti par un courriel **GTD Error** précisant la cause de l'échec.

Deux options sont possibles pour le transfert des fichiers :

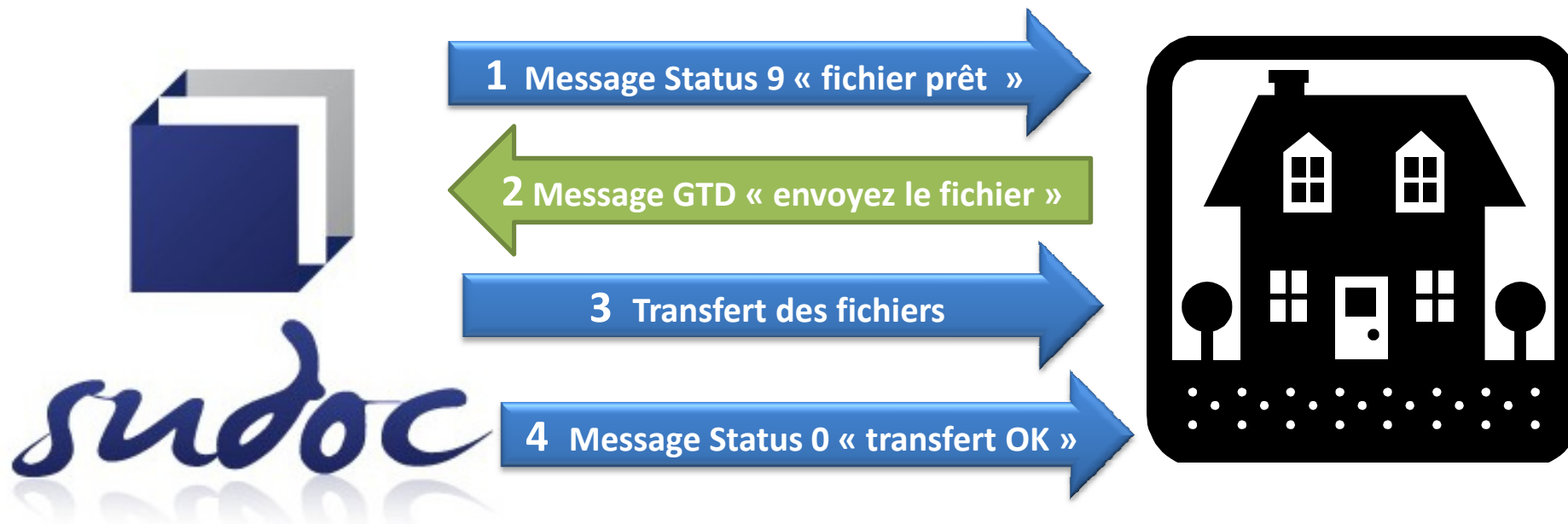
□ FTP PUT : à la réception du message GTD, le serveur de l'ABES dépose les fichiers sur le serveur local

□ FTP GET : à la réception du message GTD, les fichiers sont stockés sur le serveur tampon Vermeil, à charge pour l'établissement de venir les récupérer



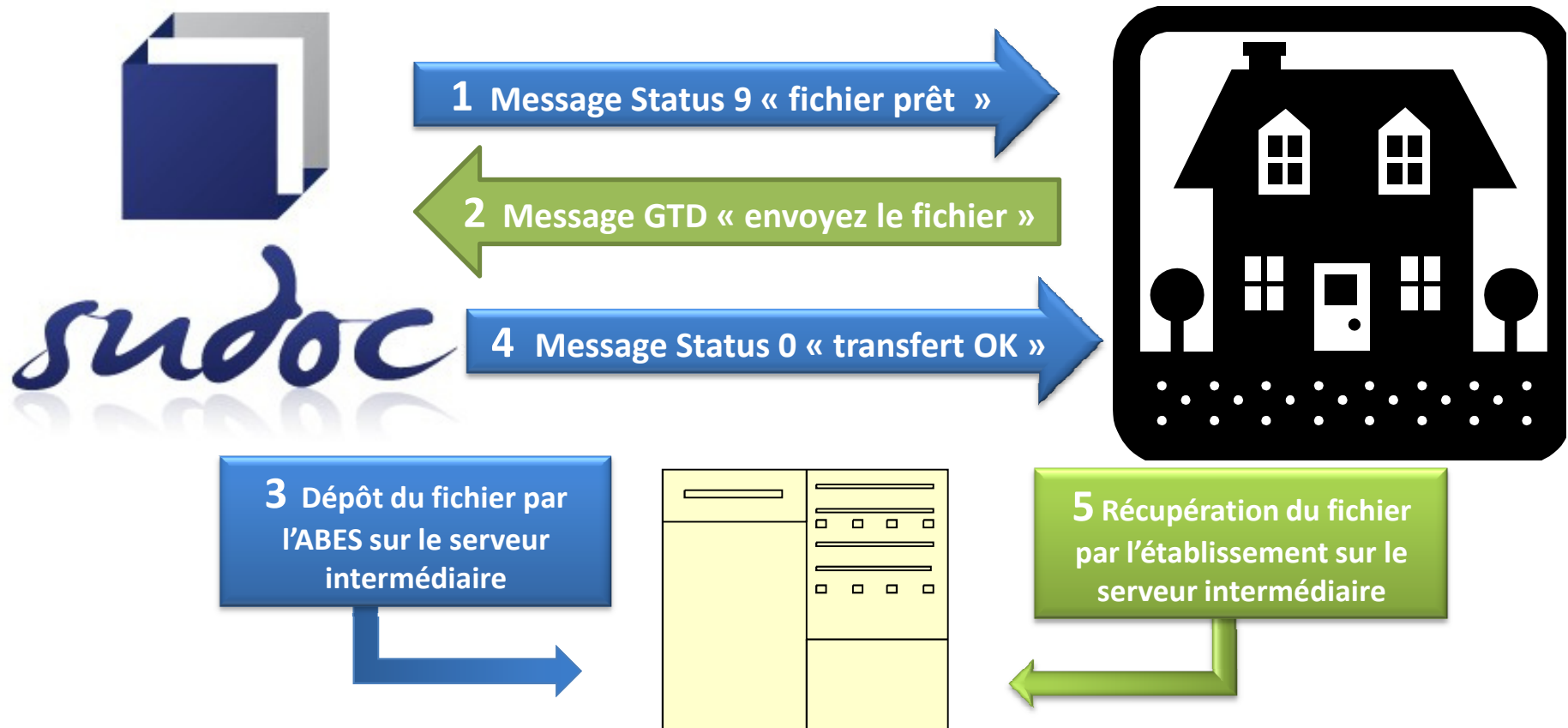
Pour résumer...

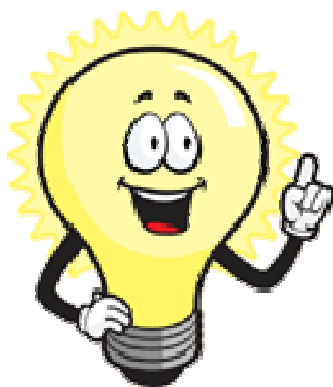
1. Le fonctionnement du PUT



Les messages *Status 9* et *Status 0* sont envoyés aux adresses communiquées par les établissements et enregistrées dans le système central

2. Le fonctionnement du GET





Pour aller plus loin...

- ❑ **Le dossier de spécification pour les échanges de données Sudoc – SIGB**
http://www.abes.fr/abes/documents/production/SIGB_V11.1.pdf

- ❑ **Les manuels du Guide méthodologique**
 - **Formats d'échange**
 - **Transferts réguliers**

- ❑ **En cas de problème...**



MERCI
Bonne journée !!!